

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2023

Révision: 28.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 401)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale : Mer Caravan & Camper Shampoo (1 ltr/ 3 ltr)

UFI: 1410-R0RA-500Y-EFJ4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Shampooining pour voitures

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Festec Trade B.V.

Kroonstraat 24

4879 AV Etten-Leur

Tel. +31 (0)76 30 30 500

www.festec.nl

E-mail: info@festec.nl

Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Site de conseils en cas d'intoxication.

Beratungsstelle bei Vergiftungen, Mainz

Tel. 00 49 / 61 31 / 19 240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl)

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2023

Révision: 28.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 401)

Désignation commerciale : Mer Caravan & Camper Shampoo

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants en quantités égales ou supérieures à 0,1 % qui présentent des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %	≥2,5-<10%
Numéro CE: 931-329-6 Reg.nr.: 01-2119490100-53	Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl) Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315	≥1-<2,5%

SVHC

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 5

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques	≥5 - <15%
------------------------------	-----------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2023

Révision: 28.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 401)

Désignation commerciale : Mer Caravan & Camper Shampoo

(suite de la page 2)

agents de surface non ioniques, parfums (AMYL CINNAMAL), agents conservateurs ("2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL")	<5%
---	-----

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements souillés.**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**après contact avec la peau :**

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation prolongée, consulter un médecin.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Ne pas provoquer de vomissement. Faire boire de l'eau par petites gorgées. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risque d'aspiration. Avant de vomir ou avant le lavage gastrique, administrer un anti-mousse si nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Anhydre sulfureux (S₀₂)Oxydes de carbone (CO_x)

produits de décomposition organiques

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Voir point 8.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2023

Révision: 28.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 401)

Désignation commerciale : Mer Caravan & Camper Shampoo

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les fosses, les sous-sols et/ou des eaux.

En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Préventions des incendies et des explosions:

Prendre garde aux précautions d'usage en cas d'incendie

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage : Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger contre le gel.

Classe de stockage :

12 Liquides non inflammables (TRGS 510, stockage de substances dangereuses dans des récipients mobiles)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts		
Oral	DNEL (population)	15 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	2.750 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	1.650 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2023

Révision: 28.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 401)

Désignation commerciale : Mer Caravan & Camper Shampoo

(suite de la page 4)

Inhalatoire	DNEL (worker)	175 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	52 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts		
Oral	DNEL (population)	7,5 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	12,5 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	7,5 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	44 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	13,04 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)

PNEC

CAS: 68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

PNEC aqua	0,24 mg/l (fresh water) 0,024 mg/l (marine water)
PNEC	10.000 mg/l (STP (sewage treatment plant))
PNEC	7,5 mg/kg dw (soil)
PNEC sediment	0,917 mg/kg (fresh water) 0,092 mg/kg (marine water)
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts	
PNEC aqua	0,013 mg/l (fresh water) 0,001 mg/l (marine water)
PNEC	3.000 mg/l (STP (sewage treatment plant))
PNEC	0,8 mg/kg dw (soil)
PNEC sediment	1,48 mg/kg dw (marine water)
PNEC sediment	14,8 mg/kg (fresh water)

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Protection respiratoire : non nécessaire.

Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2023

Révision: 28.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 401)

Désignation commerciale : Mer Caravan & Camper Shampoo

(suite de la page 5)

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :	jaune
Odeur :	parfumé
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair :	non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH à 20 °C	7,0-8,0
pH :	
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,026 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	liquide

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2023

Révision: 28.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 401)

Désignation commerciale : Mer Caravan & Camper Shampoo

(suite de la page 6)

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

Modification d'état**Vitesse d'évaporation.**

Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant**Gaz inflammables** néant**Aérosols** néant**Gaz comburants** néant**Gaz sous pression** néant**Liquides inflammables** néant**Matières solides inflammables** néant**Substances et mélanges autoréactifs** néant**Liquides pyrophoriques** néant**Matières solides pyrophoriques** néant**Matières et mélanges auto-échauffants** néant**Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant**Liquides comburants** néant**Matières solides comburantes** néant**Peroxydes organiques** néant**Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant**Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** agents d'oxydation**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

En cas de décomposition thermique, différentes substances peuvent se former, dont la composition exacte dépend des conditions de décomposition.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2023

Révision: 28.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 401)

Désignation commerciale : Mer Caravan & Camper Shampoo

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
CAS: 68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Oral	LD50	4.100 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :
CAS: 68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

LC 50 / 96 h	7,1 mg/l (Fish)
EC 50 / 48 h	7,2 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 96 h	7,5 mg/l (Algae)
NOEC	0,27 mg/l (Daphnia magna) (21 Tage)
	0,95 mg/l (Algae)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2023

Révision: 28.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 401)

Désignation commerciale : Mer Caravan & Camper Shampoo

(suite de la page 8)

Amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl)

LC 50 / 96 h	2,4 mg/l (Fish)
EC 50 / 48 h	3,2 mg/l (dap)
EC 50 / 72 h	18,6 mg/l (Algae)
NOEC	0,32 mg/l (Fish) (28 Tage)
	0,07 mg/l (dap) (21 Tage)
NOEC / 72 h	2 mg/l (Algae)

12.2 Persistance et dégradabilité
CAS: 68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Biodégradabilité	>70 % (OECD 301A) (28 d)
	>90 % (OECD 301 D)

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts

Biodégradabilité	>80 % (OECD 301 B)
------------------	--------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes
Remarque :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres indications écologiques :
Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

Emballages non nettoyés : Elimination conformément aux prescriptions légales

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2023

Révision: 28.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 401)

Désignation commerciale : Mer Caravan & Camper Shampoo

(suite de la page 9)

Recommandation :

Vider entièrement le récipient et le remettre une fois nettoyé à un centre de reconditionnement ou de retraitement. Elimination des récipients uniquement en concertation avec les administrations locales.

Emballages consignés : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2023

Révision: 28.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 401)

Désignation commerciale : Mer Caravan & Camper Shampoo

(suite de la page 10)

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes**Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Conformément à l'annexe II de la CE n° 1907/2006 dans la version en vigueur à la date de cette fiche de données de sécurité.

Registrier-Nummer:**Phrases importantes**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique : Voir point 1: Service chargé des renseignements.**Date de la version précédente:** 29.10.2019**Numéro de la version précédente:** 401**Acronymes et abréviations:**

LEV: Local Exhaust Ventilation

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC und RCR= Expositionsggrad/DNEL)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2023

Révision: 28.07.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 401)

Désignation commerciale : Mer Caravan & Camper Shampoo

(suite de la page 11)

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F